

CIRCULAIRE DE RENTREE

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale du Centre Hospitalier Universitaire de NANTES dont :

La Rentrée pour les étudiants(es) de 1^{ère} année est fixée au :

Vendredi 28 aout 2026 à 8h30 - Bâtiment Chaptal, salle Contremoulins (RDC)

(merci de prévoir un pique-nique le jour de la rentrée)

Les documents demandés ci-dessous doivent être retournés à l'Institut de Formation :

Dans un premier temps, pour **valider votre inscription** dans notre institut, vous devrez envoyer **un chèque d'un montant de 178,00 euros** (droits d'inscription) à l'ordre de « POLE FORMATION CHU de NANTES » dans les 5 jours à compter de votre réponse sur Parcoursup (mettre au dos du chèque vos nom et prénom)

Dès lors que vous avez accepté d'entrer en formation, nous vous demandons d'effectuer aussitôt le nécessaire pour les rendez-vous médicaux (cf fiche médicale A et B) :

- **Partie 1** : Prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé où vous pourrez consulter les listes sur : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/consulter-la-liste-des-medecins-agrees-en-pays-de-la-loire> et lui faire remplir la partie 1 de la fiche A
- **Partie 2** : Prendre rendez-vous auprès d'un ophtalmologue pour réaliser un fond d'œil
- **Partie 3 et 4** : Demander à votre médecin traitant de compléter la partie vaccination et de vous prescrire une ordonnance pour effectuer une prise de sang pour confirmer votre taux d'anticorps contre l'hépatite B. Auquel cas, il faudra faire le schéma vaccinal accéléré (noté en rouge sur la fiche médicale)
- **Partie 5** : Demander à votre médecin traitant de vous prescrire une ordonnance pour réaliser une radiographie pulmonaire.
- **Partie 6** : Lire des recommandations de vaccination

Les fiches médicales A et B vous permettent de tout regrouper sur un même document.

Attention : la vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour tous les étudiants dès leur entrée en formation. À défaut, ils ne seront pas autorisés à effectuer leurs stages tout au long de leur cursus.

DOSSIER ADMINISTRATIF

1	La fiche de situation personnelle et familiale	à compléter
2	Une photo d'identité (format type photomaton)	à agraffer sur la fiche de situation personnelle et familiale
3	Carte d'identité	Copie recto verso de votre carte <u>valide</u>
4	Baccalauréat	Faire une copie de votre baccalauréat Pour les étudiants qui passent leur baccalauréat cette année, merci de joindre un certificat de scolarité et une copie du relevé de notes dès obtention de celui-ci.
5	2 RIB au format A4 (pas de RIB découpé ou de petit bout de papier)	Attention : pas de RIB découpé ou de petit bout de papier. Le RIB doit être au nom de l'étudiant et <u>non des parents</u>
6	Attestation de carte vitale	Faire une copie de votre attestation de sécurité sociale (téléchargeable sur Ameli.fr) <u>La photocopie de la carte vitale n'est pas acceptée</u>
7	Droits d'inscription	un chèque de 178,00 euros à l'ordre de POLE FORMATION CHU DE NANTES
8	Tickets repas	Un chèque d'un montant de 71,40 euros à l'ordre de POLE FORMATION CHU DE NANTES et y joindre « l'imprimé pour les repas » (pas obligatoire et non remboursable). Il vous est proposé de déjeuner au self les 15 premiers repas par le biais de tickets en attendant d'avoir votre carte Gaïa (carte que vous pourrez créditer vous-même par le biais de de la plateforme e-self).
10	Formulaire d'autorisation de prise de vue(s)	à compléter - ce formulaire nous permet de vous prendre en photo pour l'édition de votre carte Gaïa et pour votre dossier scolaire informatisé
11	Fiche médicale et le certificat de vaccination Rappel : pour entrer à l'institut, l'étudiant doit être à jour de l'ensemble de ses vaccinations y compris celle contre l'hépatite B (faire le schéma accéléré noté sur la fiche médicale pour les étudiants qui n'ont pas été vaccinés contre l'hépatite B ou qui n'ont plus d'immunité) . La vaccination peut se faire auprès de votre médecin traitant ou en pharmacie.	<u>La visite médicale doit se faire auprès d'un médecin agréé dont la liste des médecins se trouve sur le site de l'ARS de votre région : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/consulter-la-liste-des-medecins-agrees-en-pays-de-la-loire)</u> accompagné des photocopies du carnet de santé suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ↳ page des vaccinations portant votre nom et prénom ↳ page des maladies infantiles portant votre nom et prénom, <p>Les autres rendez-vous (ophtalmologie, radiographie pulmonaire, prise de sang, etc.....) peuvent être réalisés par votre médecin ou spécialiste habituel.</p> <p>Les jours qui suivront la rentrée, une <u>visite médicale systématique obligatoire</u> au service de santé au travail du CHU de Nantes est programmée. Vous devrez vous y présenter accompagné(e) impérativement de votre <u>carnet de santé</u> et de votre <u>carte vitale</u>. Adresse : Bâtiment Le Tourville, 5 rue du Doyen Boquien, 44093 NANTES cedex 01 ou à la médecine préventive de St</p>

		<p>Jacques.</p> <p><i>ATTENTION : Si lors de la restitution de votre dossier d'inscription, l'intégralité des rendez-vous ou examens ne sont pas réalisés, merci de faire une photocopie de cette fiche qui sera la plus complète possible et 'la joindre avec le dossier d'inscription.</i></p> <p><i>Vous garderez vers vous la fiche originale qui vous permettra de la faire compléter par les professionnels dans le courant de l'été et le document final sera restitué le jour de la rentrée.</i></p>
12	<p>Dossier de bourse CROUS</p> <p>Connectez vous à : https://messervices.etudiant.gouv.fr/ Contact par téléphone : 09.72.59.65.65</p>	<p>Vous pourrez faire votre simulation de bourse et faire votre demande de DES (Dossier Social Etudiant) en suivant les indications.</p> <p>Vous recevrez un mail de confirmation du dépôt de sa demande. Le CROUS vous informera au fur et à mesure du traitement de votre dossier via un système de notifications.</p> <p>En cas de décision d'attribution de la bourse d'études régionales, vous recevrez une <u>notification d'attribution conditionnelle</u> que vous devrez obligatoirement remettre à l'IFMEM. Si votre dossier est incomplet, un mail sera également envoyé et vous devrez alors déposer les documents manquants en vous connectant à votre compte.</p>
13	<p>Formulaire d'éligibilité du Conseil régional des Pays de la Loire</p>	<p>à remplir « éligibilité au financement des coûts de formation » et y joindre les pièces demandées</p>
14	<p>CVEC 2026 2027</p> <p>https://cvec.etudiant.gouv.fr/</p>	<p>Vous devez vous acquitter de la cotisation à la CVEC (105 euros pour l'année universitaire 2025 2026) sur le site du CROUS de Nantes et fournir l'attestation de cotisation et pas l'attestation de paiement.</p>
15	<p>Adresse mail professionnelle</p>	<p>Lors de votre entrée à l'institut, il vous faudra créer une adresse mail « propre » que vous utiliserez afin de communiquer avec l'institut mais aussi les équipes médicales, les cadres de santé des différents établissements où vous irez en stage. Il ne faut pas d'adresse avec des surnoms ou autres car il faut que vous soyez identifiable par vos interlocuteurs. L'adresse mail devra être composée comme suit par exemple :</p> <p>Ex : Nom.prénom@xxxx.com ou nom.prénom44@xxxx.com ou prénom.nom@xxxx.com</p>

POUR INFORMATION

Prise de photo

Dans les premières semaines qui suivent la rentrée, vous allez être pris (e) en photo pour l'édition de la carte GAIA. Il faudra **impérativement** présenter votre carte d'identité lors de cette prise de vue.

Frais de transport

Un moyen de locomotion (cyclomoteur, tramway, bus ou voiture) est indispensable pour se rendre dans les principaux lieux de stages hospitaliers.

Les frais de transport pour se rendre dans les différents lieux de stages sont à la charge des étudiants mais pourront être remboursés sur justificatifs et sous conditions (réglementation donnée en début d'année scolaire). Des stages régionaux obligatoires proposés par l'institut seront à effectuer par année d'étude. L'étudiant devra prendre ses dispositions en ce qui concerne l'hébergement et les moyens de transports (train et/ou voiture).

Les difficultés de transport n'entrent pas en considération pour le choix des stages.

Les places de parking ne sont pas prévues à l'intérieur de l'enceinte des différents établissements pour les étudiants du Département des Instituts de Formation du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes. Le stationnement aux abords étant limités, il est préférable d'opter pour une mobilité autre (transports en commun, à vélo ou à pied)

Fournitures pour les stages cliniques

- des chaussures fermées et lessivables dédiées uniquement aux stages,
- une paire de ciseaux.

Fournitures pour les cours et évaluations

Un PC portable est obligatoire pour les cours et les évaluations.

Par ailleurs, une bibliographie sera recommandée à la rentrée. Une commande groupée pourra être organisée par les étudiants de 2^e année. Des informations complémentaires vous seront communiquées à ce sujet à la rentrée (3 ouvrages recommandés : environ 150 €).

Le Secrétaire de l'Institut de formation